

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2277

présenté par
M. Serva

ARTICLE 26 OCTIES

À l'alinéa 1, après le mot :

« accueil »

insérer les mots :

« des demandeurs d'asile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.